

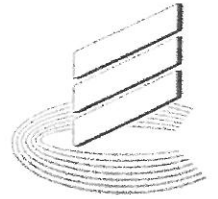


rogeR. Alibault

*Expert Comptable d.p.l.c.
Commissaire Aux Comptes
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de
Reims
Maître Spécialisé d'Expertise et de Consulting*

*Inscrit Au Tableau De
L'Ordre Des Experts
Comptables
Région De Marseille*

*Membre De La Compagnie
Régionale Des Commissaires
Aux Comptes Du Ressort De
La Cour d'Appel d'Aix En
Provence*



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Présenté à Messieurs les Adhérents
De l'Association Départementale des Amis
Et Parents d'Enfants Inadaptés du Var

A.D.A.P.E.I. DU VAR

Association régie par la loi de 1901
Affiliée à l'U.N.A.P.E.I.
Reconnue d'Utilité Publique
Par décret du 30 août 1963
Déclarée en Préfecture le 14 février 1961
Journal Officiel N° 64 du 16 mars 1961

Siège Départemental
La Bastide
Parc Mirasouléou
33, Rond Point Mirasouléou
83100 TOULON

COMPTE-RENDU D'INTERVENTION

I - RESPONSABLE DE LA MISSION ET INTERVENANTS :

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous assurons la responsabilité de la mission, et la signature des rapports et nous avons réalisé nos audits avec l'assistance de Madame Laurence SAUNIER.

II - ÉTENDUE DE LA MISSION :

Le Commissariat aux Comptes a porté, comme les années précédentes, sur l'étude des comptes et des procédures internes des différents établissements de votre Association.

Les audits comptables de toutes les entités ont été réalisés.

Comme la loi nous y contraint, nous avons étendu nos contrôles aux comptabilités de vos 7 sections locales. Ces comptes, tenus par les trésoriers de chacune des sections, ont été intégrés dans la comptabilité consolidée par votre siège départemental, après nos vérifications.

III - LIEUX ET DATES D'INTERVENTION :

Notre mission s'est notamment réalisée par l'examen des comptes et des procédures, fait sur place, dans chacun de vos établissements.

Nos interventions se sont principalement déroulées au cours des mois de mars, avril, mai et juin 2011.



Nos contrôles des comptes des sections locales ont eu lieu, sur pièces, au siège départemental de votre Association, ainsi qu'en nos bureaux.

IV - DÉROULEMENT DE LA MISSION :

Notre mission a été facilitée par la disponibilité que chaque établissement nous a accordée, et la qualité des personnes responsables que nous avons rencontrées.

Nous tenons à remercier tous les comptables et les Directeurs des différents Établissements, pour leur entier soutien à répondre à nos questions dans la plus totale transparence.

Nous remercions également les Responsables des Sections Locales pour avoir mis, comme chaque année, leurs comptes et leurs documents comptables, à notre disposition.

Nous avons rendu compte de notre mission à votre Conseil d'Administration ainsi qu'à votre Direction Générale.

Après les évènements déstabilisants intervenus en 2009, l'année 2010 a été une année de reconstruction extrêmement dense et active qui a vu le début de la restructuration du Siège, notamment par le renforcement de ses équipes, en cours. Des projets très importants ont été gérés, tels que les MAS de Puget et de Pierrefeu.

Ces projets sont menés dans un contexte financier tendu, qui, sans remettre en cause la réalisation des projets en cours, va contraindre votre Association à une gestion très fine des moyens



dont elle dispose, et à faire de nombreux arbitrages pour équilibrer ses comptes.

La condamnation de votre Association à payer les « nuits couchées » explique certains déficits importants.

V - DILIGENCES ESTIMÉES NÉCESSAIRES :

Les diligences estimées nécessaires à l'exécution du programme de travail ont été respectées et sont conformes au Barème de la C.N.C.C.

Fait à la Seyne sur Mer,
Le 6 juin 2011


Roger ALIBAULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale
d'Aix en Provence

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2011**

*statuant sur les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2010*

Mesdames, Messieurs, Les Adhérents de l'ADAPEI du VAR

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des Adhérents de l'ADAPEI, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- *Le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *La justification de nos appréciations,*
- *Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies

significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Notre opinion repose sur des travaux d'audit approfondis, portant sur la quasi totalité des comptes de chacune des comptabilités.

Sans être exhaustif, nos travaux d'audit sont notamment les suivants :

Nous vérifions l'existence matérielle des acquisitions d'immobilisations nouvelles, ainsi que les cessions, et nous rapprochons les tableaux d'immobilisations, qui sont détaillés, des postes comptables qui sont globaux.

Nous vérifions toutes les factures d'acquisitions et de cessions, et une copie de ces documents reste annexée à notre dossier annuel.

Nous vérifions le calcul des amortissements et leur bonne comptabilisation.

Nous vérifions que les soldes des emprunts sont bien conformes aux tableaux d'amortissement d'emprunts fournis par les organismes financiers.

Pour les provisions constituées, reprises ou reconduites, nous vérifions le bien fondé de ces enregistrements, ainsi que leurs montants et leurs modes de calcul.

Nous procédons à de très nombreuses confirmations directes par les fournisseurs de vos établissements, et quand il en existe, par les clients.

Chaque année, nous demandons alternativement à l'un de vos banquiers, de nous confirmer les soldes et conditions bancaires, signatures autorisées et engagements divers.

Nous vérifions la justification des soldes comptables clients et fournisseurs, et pour la facturation des prestations restant dues en fin d'exercice, le bon encaissement, sur l'exercice suivant, par analyse des relevés de banque post clôture.

Nous vérifions que, pour chaque compte bancaire, il existe un état de rapprochement justifié par des écritures récentes trouvant leur contrepartie dans le début de l'exercice suivant.

Nous établissons périodiquement un procès-verbal de caisse.

Nous procédons à une revue analytique des frais généraux, où chaque compte de dépense est comparé à l'exercice précédent. Toute variation significative, en baisse comme en hausse, doit nous être justifiée par la Direction de l'établissement.

Nous reconstituons les recettes facturées sur la base des prix de journée notifiés dans les arrêtés, dont nous conservons une copie.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé, portent également sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble. Elles n'appellent pas de commentaire particulier.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les rapports, notamment financier, établis par votre Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux Adhérents de l'ADAPEI sur la situation financière et les comptes annuels.

*Fait à la Seyne sur Mer,
Le 6 juin 2011*

*Roger ALIBAULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale
d'Aix en Provence*